

**Délibération n° 2014-132 en date du 6 novembre 2014
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions, des renouvellements d'inscription et des radiations
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n°54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du département des contrôles,

Considérant en premier lieu, qu'il convient d'inclure dans le groupe cible des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau pratiquant le ski désignés après consultation de la fédération dont ils relèvent ;

Considérant en deuxième lieu, qu'il convient de renouveler l'inscription dans le groupe cible des sportifs sous contrat professionnel pratiquant le rugby, après consultation de la ligue compétente pour cette discipline ;

Considérant en troisième lieu, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant le cyclisme et les sports de glace après consultation des fédérations dont ils relèvent ;

Considérant enfin, qu'il convient de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs qui ont mis un terme à leur carrière de sportif de haut niveau ou dont le maintien dans le groupe cible n'est plus justifié.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 : Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs sous contrat professionnel dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 : Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 3 à la présente délibération.

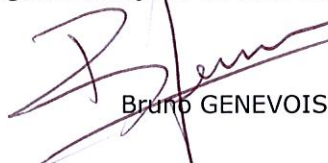
Article 4 : Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe 4 à la présente délibération.

Article 5 : Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n°54 rectifiée, susvisée.

Article 6 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 6 novembre 2014.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,



Bruno GENEVOIS

Annexe 1 à la délibération n° 2014-132 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 6 novembre 2014 : inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
SKI	Mme	LEMARE	LEA
SKI	M.	RAMOIN	TONY

TOTAL 2 sportifs

Annexe 2 à la délibération n° 2014-132 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 6 novembre 2014 : renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
RUGBY	M.	FROU	ROMAIN
RUGBY	M.	LIEBENBERG	PHILIPUS LODEVICKUS
RUGBY	M.	TOETU	PATRICK

3 sportifs

Annexe 3 à la délibération n° 2014-132 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 6 novembre 2014 : renouvellement de l'inscription de sportifs dans le groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
CYCLISME	M.	RUFFINE	JOANN
SPORTS DE GLACE	M.	BESSEGHIR	CHAFIK
SPORTS DE GLACE	M.	BOUTHERIN	JEREMIE
SPORTS DE GLACE	M.	CHATAIGNIER	MAXIME
SPORTS DE GLACE	M.	CONTIN	ALEXIS
SPORTS DE GLACE	M.	CROLET	THIBAUT
SPORTS DE GLACE	M.	FAUCONNET	THIBAUT
SPORTS DE GLACE	M.	GODEFROY	THIBAUT
SPORTS DE GLACE	M.	HEINRICH	ROMAIN
SPORTS DE GLACE	M.	LEPAPE	SEBASTIEN
SPORTS DE GLACE	M.	MACE	BENJAMIN
SPORTS DE GLACE	Mme	MARROCCO	LENA
SPORTS DE GLACE	M.	MASSON	JEREMY
SPORTS DE GLACE	M.	MASSOT	BRUNO
SPORTS DE GLACE	Mme	MEITE	MAE BERENICE
SPORTS DE GLACE	M.	MELINE	THIBAUT
SPORTS DE GLACE	Mme	MONVOISIN	AURELIE
SPORTS DE GLACE	M.	PONSART	ROMAIN
SPORTS DE GLACE	M.	RICARD	VINCENT

TOTAL

19 sportifs

Annexe 4 à la délibération n° 2014-132 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 6 novembre 2014 : radiation de sportifs du groupe cible

FEDERATION	CIV.	NOM	PRENOM
FOOTBALL	M.	CARDY	JULIEN
FOOTBALL	M.	KURZAWA	LAYVIN
FOOTBALL	M.	OTHON	QUENTIN
FOOTBALL	Mme	THINEY	GAETANE
RUGBY	M.	CAMINATI	JULIEN
RUGBY	M.	CHATEAURAYNAUD	YOANN
SPORTS DE GLACE	M.	ANGIBOUST	TONY
SPORTS DE GLACE	Mme	BONNEFOI	MORGANE
SPORTS DE GLACE	Mme	CARRON	PERNELLE
SPORTS DE GLACE	M.	COSTERG	LOIC
SPORTS DE GLACE	M.	FERNANDEZ	EWEN
SPORTS DE GLACE	M.	FRARIER	JEREMY
SPORTS DE GLACE	Mme	GILLERON GORRY	LENAELLE
SPORTS DE GLACE	Mme	HUOT MARCHAND	TIFANY
SPORTS DE GLACE	Mme	JAMES	VANESSA
SPORTS DE GLACE	M.	JEANNE	VINCENT
SPORTS DE GLACE	M.	JONES	LLOYD
SPORTS DE GLACE	Mme	PIERRON	VERONIQUE
SPORTS DE GLACE	Mme	POPOVA	DARIA
SPORTS DE GLACE	M.	RIBET	FLORENT
SPORTS DE GLACE	M.	ROUX	LIONEL
SPORTS DE GLACE	Mme	SILETE	YRETHA
SPORTS DE GLACE	M.	VINCENT	RODOLPHE
VOLLEYBALL	M.	LACASSIE	FLORIAN

TOTAL

24 sportifs